



## Indemnités versé part la prévoyance

Par **Tunga**, le **22/02/2013** à **23:43**

Bonjour

Je suis en arrêt maladie depuis 3 ans,mes IJ s'élève à +/- 1000€ ,je suis en invalidité depuis octobre 2012 en cathegorie 2 pour 1année,je serai en fin de droit en octobre 2013,je suis en fin de droit des IJ depuis le 18/2/2013,et j'ai une prévoyance depuis plus de 10 ans  
1ère année d'arrêt maladie j'ai été convoquée part L'EXPERTISE MEDICAL de cette prévoyance qui après examen donne une décision DÉFAVORABLE malgré mon état de santé et malgré la décisioon de SS de me mètre en invalidité,suite à cette décision la prévoyance à cesse les VERSEMENTS.

Je passe de +/- 1458€ a 458€ de pension d'invalidité pour maintenir un semblant de vie.

NB:J'ai contesté la décision qui ma été notifiée par leur services et dénoncé. Les pratiques de ce médecin en faisant appel,Je me suis vue proposer une autre expertise part un autre de leur médecin, (je suis en attente d'un autre RV )

J'AI LE SENTIMENT D'AVOIR PERDUE LE COMBAT D'AVANCE

Question:

- 1)comment puis-je me défendre pour faire valoir mes droits auprès de ma prévoyance?
- 2)est-il légal que la prévoyance refuse de me verser le complément alors que je continue à cotiser et en se basant UNIQUEMENT sur la conclusion de leur propose médecin sans prendre en compte l'avis du (médecin traitant,psychologue,médecin de CPAM)?
- 3)quel sont les recoures possible
- 4)le faite que j'ai accepté un ARBITRAGE AMIABLE ne me mets il pas en retrait de ne plus avoir le choix de faire plusieurs appel ?

MERCI D'AVANCE